COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 10 décembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace Séraphin GIMBERT de Vesseaux, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS: M BOCCARD, MC SAUSSAC (proc de R MOULIN), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, C FAURE (proc de C HADDAD), P GAILLARD, R KAPPEL, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de JY MEYER), MF TASTEVIN, P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHIER, G SAUCLES, C PASTRE, P DUPONT, J LAFFONT, M GUYON, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, S REYNIER, J BOYER (proc de S GENEST), F SOULAVIE, MC JOUVE, A ROUSSET, F CHASSON (proc de M CEYSSON), B SOUCHE, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT (proc de B PERRUSSET).

Nombre de conseillers

En exercice: 52 Présents: 36 Procurations: 8 Votants: 44 Absents: 8

Date de convocation: 03/12/2024

Secrétaire de séance : MF MARTIN

Absents: K ESSAYAR, A GUIBERT-BATTAINI, B TEYSSIER, D BERAL, G FANGIER, C WIOT, V VANDUYNSLAGER ET M

CHAZE.

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet: Attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

Vu la délibération n°DEL12032024-06 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement ; Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire à l'octroi des subventions suivantes :

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes selon les modalités suivantes :

- Association Médié'Vals pour la 2^{ième} Edition du Festival Médié'Vals en 2025. Montant de subvention accordé : 1 500 €. Imputation comptable : 65741 Fonction 01.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution des subventions de fonctionnement listées ci-dessus ;
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Pour extrait certifié conforme Fait à UCEL, le 11 décembre 2024. Le Président. Max TOURVIEILHE

> Accusé de réception en préfecture 007-200073245-20241210-DEL10122024-06-DE Date de télétransmission : 12/12/2024 Date de réception préfecture : 12/12/2024